

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVARD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIÈRE et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

8 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La *Discussion*, journal publié à Turin, dit que le ministre des finances place à l'étranger une somme importante en bons du Trésor et que vingt millions ont été déjà escomptés par le Crédit mobilier de Turin.

La même feuille publie un article intitulé : *Comment on va à Rome*. Les meilleurs moyens pour y arriver sont le royaume consolidé, les provinces pacifiées, les finances restaurées et l'armée disciplinée.

L'anniversaire de la proclamation du plébiscite a été fêté dans les provinces méridionales. Il y a eu dans les villes des illuminations, des distributions d'aumônes aux pauvres et des réjouissances populaires. Tout s'est passé dans un ordre parfait.

Les fêtes du plébiscite se sont également passées sans désordre dans les provinces siciliennes. On annonce l'inauguration de l'embranchement du chemin de fer de Reglio.

La cour d'assises de Chieti vient de prononcer son jugement sur les affaires de Caramanico. Il s'agit d'un procès de réaction qui date du 21 octobre 1860. Les accusés étaient au nombre de 137. Il y avait 76 chefs d'accusation et 503 témoins. Les jurés ont eu à répondre sur 1,500 questions. Le chef de la réaction Colafelia a été condamné à mort et tous ses co-accusés aux travaux forcés, à l'exception de 42 qui ont été acquittés.

Garibaldi a été transporté à la Spezzia; il est logé dans un établissement qui appartient au ministère de la marine. La traversée a été bonne; le temps était magnifique. L'état de santé du général s'est un peu amélioré. Les journaux expriment toutefois à son sujet, de vives appréhensions. — Havas.

D'après des lettres de Constantinople du 15, les ambassadeurs de France et de Russie ont rappelé à la Porte la promesse qu'elle a faite,

lors du traité de Paris d'accorder aux étrangers le droit de posséder des immeubles. Le ministre Aali-Pacha a répondu par une note dans laquelle il exige que les étrangers acceptent préalablement une complète assimilation avec les sujets chrétiens de l'Empire devant les lois et les tribunaux de la Turquie. Les ambassadeurs attendent des instructions.

Une partie des troupes rappelées du Monténégro, seront transportées en Syrie pour y rétablir la tranquillité.

Les Redifs et les Bachi-Bozouks sont renvoyés dans leurs foyers.

Des transports sont partis pour Antivari, afin de ramener la garde impériale à Constantinople.

Les bataillons d'Anatolie et de Syrie qui quittent le Monténégro, retournent dans leurs corps respectifs.

L'armée de Roumélie fournira un contingent pour l'occupation de la Montagne Noire.

Le gouvernement ottoman s'occupe sérieusement de la réorganisation des finances. Il est question d'un emprunt pour la création d'une banque.

Des incendies considérables ont eu lieu dans les quartiers de Tophané et de Bamathian. — Havas.

La chambre des députés autrichiens a adopté, le 22 octobre, conformément à la rédaction proposée par la commission mixte des deux chambres, l'article 5 de la nouvelle loi pénale sur la presse. Cet article permet de poursuivre d'office pour offenses commises par la presse contre les fonctionnaires et les ministres des cultes. — Havas.

On mande de Madrid, le 22 octobre, que la publication de la lettre adressée par l'Empereur au général comte de Lorencez et dans laquelle Sa Majesté déclare que sa volonté est de laisser les Mexicains choisir librement leur gouvernement, produit ici une bonne impression; les journaux l'accompagnent de commentaires bienveillants. — Havas.

Un télégramme de Belgrade, du 22, annonce que la veille est parti pour Widdin le dernier convoi des Turcs qui, en vertu des conventions, devaient quitter Belgrade. Mais les Turcs de Sokol refusent de s'en aller de Servie. — Havas.

Rien n'indique, dit une dépêche de Berlin, du 21 octobre, que la crise constitutionnelle soit près de finir. Le ministre de la guerre est, dit-on, disposé à accorder le service biennal, mais le cabinet militaire du roi s'y oppose.

La dissolution de la Chambre aurait lieu immédiatement après sa convocation prochaine. — Havas.

On écrit de New-York, le 11 octobre 1862.

Une bataille a été livrée avant-hier à Perrysville (Kentucky), entre l'armée de Braxton-Bragg et celle de Buell. La lutte a été acharnée. Les pertes des fédéraux s'élèvent à 2,000 tués ou blessés. Dans ce nombre se trouvent beaucoup d'officiers. Les confédérés battus se retirent vers le Sud vivement poursuivis par leurs adversaires. Le général confédéré Morgan a été battu à Frankfort. Les séparatistes ont évacué Lexington et se replient sur Cumberland-Gap. Leur retraite est inquiétée par les fédéraux. Trois mille confédérés, sous le commandement de Stuart, ont occupé Mercesburg et Chambersburg, en Pensylvanie. Le gouverneur de cet Etat a envoyé des troupes contre eux. Le gouvernement fédéral a abandonné son projet de colonisation des nègres. Il a été présenté au congrès confédéré une proposition tendant à autoriser le secrétaire de la Trésorerie à acheter ou à saisir un million de balles de coton d'après un prix fixe. Des agents seraient envoyés en Europe pour vendre ce coton. La proposition tend aussi à abroger les lois qui défendent l'exportation du coton par les ports qui sont au pouvoir de l'ennemi, quand le coton est acheté par des gouvernements étrangers.

Le quartier-général de Mac-Clellan est à Harpers-Ferry. Les confédérés marchent sur Gettysburg en Pensylvanie, pour couper le pont du

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

— Ainsi, monsieur Valentin, interrompit la Jeanne, vous avez entendu les explications que vous a données, ma tante... C'était à ses raisons, comme elle vous l'a dit que je m'étais rendue, pour ne pas la désobliger, car ma vie n'est pas assez précieuse pour que j'y attache tant d'importance. Maintenant que le médecin a déclaré que les craintes que ma tante avait conçues, sont dénuées de fondement...

— Dis, sottes, ma fille, dis puérites, dis chimériques...

— Vous nous ferez plaisir d'oublier ce que je vous ai dit, et de permettre qu'on remonte votre malle dans votre chambre.

— Je m'en charge...

— Du tout, ma tante; c'est moi que ça regarde.

— Rien, pour te contrarier, ma fille... Au fait, comme ça, tu y auras mis la main aussi, et ça vaut mieux.

Et la Jeanne, qui était encore vigoureuse, malgré ses cinquante-six ans, saisit la malle et la remonta dans la chambre, ci-devant occupée par Valentin.

— Mère Marie, dit alors l'amoureux d'Edmée, je crains que ma chambre ne soit vraiment nécessaire à votre nièce; mais vous insistez pour que je continue à rester chez elle, et je consens à rester, — pour vous faire plaisir, car je sais que vous êtes une brave et honnête femme et il m'est agréable de vous donner cette marque de condescendance.

— Ah! monsieur Valentin, vous allez me rendre orgueilleuse!

— Si quelqu'un a le droit de se montrer orgueilleuse, — noblement orgueilleuse, — c'est vous, mère Marie, car votre conduite, au temps du choléra, m'est connue...

— Je n'ai fait que mon devoir...

— Je sais aussi ce que vous avez fait pour mademoiselle Edmée et combien elle a raison de vous vénérer, et de vous chérir... Toutes ces raisons, mère Marie, me décident à reprendre ma chambre.

— Monsieur Valentin, je ne puis pas vous exprimer le plaisir que vous me causez, en restant chez ma nièce; mais vous me rendez bien heureuse... et je ne serai pas la seule...

— Pas la seule...?

— Je veux dire que ma nièce partage ma joie et qu'elle a bien raison, de la partager... Le jeune commis porta la main à ses yeux et essuya une larme furtive...

— Sur ce, monsieur Valentin, permettez-moi de vous quitter, car je me rappelle que j'ai oublié de donner à manger à mes lapins et ils doivent avoir les dents longues, les pauvres bêtes.

Décidément, la mère Marie était, ce jour-là, dans un de ses jours de... défaites.

Peut-être avait-elle à cœur, — et cela est probable, de s'esquiver avant que Jeanne ne fût redescendue, afin de ne pas avoir à lui donner des explications sur sa dernière palidonie.

Revenue auprès de son Edmée, la vieille nourrice lui rapporta ce qui s'était passé, à la façon des héros d'Homère, c'est-à-dire en répétant mot pour mot les paroles qu'elle avait dites et ce qui lui avait été répondu.

— Ah! nourrice, s'écria Edmée, au comble de l'ivreuse, tu ne sauras jamais combien tu me rends heureuse.

— Te l'entendre dire, ma fille, n'est pas pour mon cœur un bonheur moins grand.

Et la jeune fille ajouta, avec cet adorable enjouement de la jeunesse, cet air charmant, cette caresse de l'âme, qui fait du langage, à cet âge, quelque chose de si délicieux:

— Sais-tu, nourrice, que tu es fertile en expédients... je n'aurais jamais imaginé le moyen que tu as trouvé... Ah! que j'aurais donc voulu te voir porter cette chère malle sur ton dos.

chemin de fer et empêcher Mac-Clellan d'approcher. Le rapport officiel du général Buell sur la bataille de Perrysville, dit que les confédérés ont été repoussés, mais non sans avoir remporté un avantage momentané sur l'aile gauche des fédéraux. Le gros de l'armée confédérée s'est retiré à Harrodsburg.

Aucun nouveau combat n'a eu lieu depuis le 8. Les rapports fédéraux constatent, qu'après avoir détruit les propriétés publiques à Chambersburg, la cavalerie confédérée marche sur Kettysburg, en Pensylvanie. — Havas.

Une dépêche d'Amérique annonce que le *San-quitin*, de la marine espagnole, arrivé le 10 octobre à New-York, venant du golfe du Mexique, a apporté la nouvelle que le vaisseau à vapeur le *Turenne*, ayant à bord le général Forey, a mouillé le 22 septembre sur rade à la Vera-Cruz. Le général a eu le même jour une conférence avec le vice-amiral Jurien de la Gravière, et il devait, dès le lendemain, se mettre en route pour Orizaba. — Havas.

FAITS DIVERS.

Dans un article de la *Revue Mexicaine*, reproduit par l'*Indépendance Belge* du 21 de ce mois, il est dit qu'un renfort de 3,500 hommes de troupes françaises, arrivé le mois dernier à la Vera-Cruz, aurait éprouvé dans cette ville de très-grandes pertes causées par le vomito. Le nombre des victimes serait de cinq cents.

Cette nouvelle est absolument fautive. Il n'a pas péri dans cette circonstance un seul de nos soldats à la Vera-Cruz. Les dispositions étaient prises pour que les troupes n'eussent pas à séjourner un seul instant dans le port. Elles n'ont fait que traverser la ville pour se rendre au chemin de fer et se diriger aussitôt vers l'intérieur.

— Il y a eu des tempêtes formidables dans la nuit de dimanche à Portsmouth, à Southampton, à Great Yarmouth, à Leeds, à Bradford, à Sunder-Land, à Shields et à Liverpool.

Les nombreux sinistres que l'on a à déplorer, sont arrivés principalement à Great Yarmouth, Liverpool, Shields, Southport, Kingtown et Howth.

La tempête a également sévi sur la côte et au Nord, et l'on parle d'équipages qui ont péri. Les effets de la tempête ont été aussi ressentis sur terre.

La tempête a été telle ces jours-ci dans le canal de la Manche, que la reine Victoria n'a pas pu réaliser son projet de rentrer le 21 dans ses Etats. Un télégramme de Bruxelles dit que des marins expérimentés ont trouvé que la traversée serait dangereuse, en conséquence la Reine est restée au palais de Lacken.

Un essai intéressant, qui fut ébauché il y a quelques années, aux abords du palais de l'Industrie, se complète en ce moment sur les chaussées macadamisées des Champs-Élysées et de l'avenue de l'Impératrice. Il s'agit d'entretenir constamment, à la surface de ces chaussées, une humidité suffisante pour empêcher la formation de la poussière. Supprimer à la fois la poussière,

ce fléau des voies empierrées dans les jours de soleil et de vent, et les inconvénients que mènent avec eux les tonneaux de l'arrosage public, tels qu'embaras pour la circulation, flaques d'eau, éclaboussures, ensablement des égouts, dépenses considérables, ce serait assurément un beau résultat, et il est à désirer que l'essai réussisse.

Il consiste dans le traitement de la surface empierrée par un sel déliquescent, pris à l'état brut et semé sur les chaussées où l'on promène ensuite un arrosage modéré. Le sol absorbe peu à peu cette substance, de telle sorte qu'au bout de quelque temps, on n'aurait plus à renouveler les doses chimiques qu'à des intervalles de plus en plus éloignés, et qu'une fois la croûte superficielle bien imprégnée de cette préparation, un léger arrosage suffirait pour prévenir l'égrènement dont se forme la poussière.

— On écrit de Lorient, 12 octobre :

Un douloureux événement est venu jeter la consternation dans une famille honorable de notre ville. Dimanche dernier, M. Lacour, greffier du tribunal maritime, sa femme et plusieurs autres personnes, revenaient d'une partie de plaisir, à Kernevel, dans un canot monté par quatre hommes d'équipage. Le temps était sombre et pluvieux, et des rafales de vent ba ayaient la mer. Arrivés en rade de Port-Louis, une rafale brisa l'amarre qui retenait l'écoule; les femmes effrayées se précipitèrent toutes du même côté, et le canot chavira sens dessus dessous. Il était six heures du soir.

Trois personnes ont péri: M. Lacour, sa femme et un matelot de l'Etat, nommé Le Saout, natif de Saint-Pol-de-Léon; les autres naufragés ont pu s'accrocher au bateau et attendre dans cette position les secours qui leur ont été envoyés par les navires en rade.

Un des acteurs de cet épouvantable drame a pu se sauver à la nage, après avoir aidé plusieurs personnes à s'accrocher au bateau. Voulant cependant venir au secours du matelot Le Saout qui coulait, celui-ci s'est cramponné à ses vêtements et l'entraîna au fond; il n'a pu s'en débarrasser qu'en abandonnant son paletot qui contenait une somme assez ronde en or.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Il vient d'arriver dans notre ville un véritable chef-d'œuvre mécanique, dû au talent d'un ouvrier couvreur, presque notre compatriote. M. Bisson, natif de Niort, est parvenu, au moyen de combinaisons les plus simples, à mettre en mouvement 160 personnages et à leur donner les allures et les expressions les plus naturelles.

Sans ôter à chacun le mérite qui lui appartient, nous croyons que ce travail surpasse tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour; du reste, ce qui atteste la supériorité incontestable de ce travail, c'est que M. Bisson est à peine sorti de son pays, et déjà on usurpe son nom, les décors extérieurs de sa loge et ses attributs.

Nous engageons vivement chacun à aller voir ce chef-d'œuvre qui montrera jusqu'où peut aller le génie d'un artisan, et qui recréera la jeunesse.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Parmi les jeunes gens qui viennent d'être admis à l'école de Saint-Cyr, nous avons remarqué avec plaisir notre compatriote M. Henri de Bourmont.

Un décret impérial, inséré au *Bulletin des Lois*, affecte une somme de 50,000 francs à l'établissement d'un lazaret, près de Saint-Nazaire, à la pointe de Minden.

Cette mesure sanitaire est prise à l'occasion de la campagne du Mexique, afin d'éviter aux navires partant de Saint-Nazaire pour d'autres destinations, une quarantaine préjudiciable aux intérêts des passagers et des armateurs.

D'après une décision du Conseil d'Etat, les commis salariés, les percepteurs, les dames de compagnie, les hommes d'affaires, les concierges, les gardes particuliers, et en un mot les employés des autres personnes, qui, quoique logés, nourris et à gages, ne peuvent être considérés comme en état de domesticité, sont soumis à la taxe personnelle et même à la taxe mobilière, s'ils occupent des logements pour lesquels le propriétaire ou chef d'établissement qui les emploie n'est pas déjà personnellement imposé.

Le dernier recueil des Actes administratifs contient la circulaire suivante à MM. les Sous-Préfets et Maires du département :

Messieurs,

Chaque année, à l'occasion de l'appel dans les dépôts d'instruction de la deuxième portion (réserve) des contingents des classes, un certain nombre de jeunes soldats appartenant aux administrations publiques, demandent à être affranchis des exercices militaires imposés à leur classe.

M. le maréchal ministre de la guerre a récemment fait observer que les exercices dont il s'agit étant obligatoires pour tous les jeunes soldats, il importe que ceux qui occupent une position administrative sachent qu'elle ne saurait, en aucune manière, les dispenser de se rendre, au jour fixé, dans le dépôt d'instruction.

Agréez, etc.

Pour le préfet en congé :

Le secrétaire-général délégué,

Signé : BERGER.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que cette année, à cause de la solennité de la fête de la *Toussaint*, le marché qui devrait se tenir le samedi 1^{er} novembre, se tiendra le vendredi 31 octobre.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 octobre 1862.

Le Maire, CHEDEAU, adj.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Timbres-postes. — De leur valeur. — De leur emploi. — Les timbres-postes sont de six valeurs différentes : 1 centime, 5 centimes, 10 centimes, 20 centimes, 40 centimes et 80 centimes. Ces divers timbres sont différenciés entre eux par leur couleur. Ils sont vendus dans les bureaux

— C'est bon... Moque-toi de moi, si tu veux... J'ai réussi, c'est l'essentiel...

— Me moquer de toi, pauvre chère femme, tu ne le penses pas... Dis que tu ne le penses pas, mauvaise...

— Si! je le pense... Ça fait peur, comme je le pense... Ah! les gueux d'enfants... si on ne les aimait pas tant, comme on ne ferait pas ainsi toutes leurs petites volontés.

— Qui; mais on les aime, ces chers tyrans, et c'est ce qui fait leur force.

— Et notre faiblesse...

— Nourrice, permets-moi de te faire un cadeau, en souvenir de ta médiocrité... Cela se fait dans la diplomatie.

— Je ne connais pas ce mot-là, ma fille.

— Tu as fait aujourd'hui de la diplomatie, nourrice...

— Alors, c'est bien sans le savoir.

— Dis-moi ce que tu désires...

— Rien.

— Veux-tu une jupe neuve, une belle jupe bleue, rayée... un bonnet à tuyaux... des souliers fourrés de martre zibeline... ou, au moins, de bon poil de lapin.

— J'ai de tout cela à revendre... n'est-ce pas ma pourvoyeuse?

— Ce n'est pas répondre.

— Je n'ai besoin de rien, mon enfant.

— Si! je le veux! je veux... j'ai besoin de te faire un petit cadeau... Les petits cadeaux entretiennent l'amitié.

— La mienne n'a pas besoin d'être entretenue.

— Et puis, c'est le vice des gens heureux, de faire des présents aux gens...

— Eh! bien, alors si tu tiens à toute force à me donner un souvenir de cette journée, qui a été chaude, je suis payée pour le savoir... donne-moi...

— Tout ce que tu voudras.

— Ce petit mouchoir rose que tu portes à ton cou.

— Un mouchoir rose... Cette couleur est trop tendre pour toi, bonne nourrice; tu ne peux porter du rose...

— Sur la terre, mais dessous?

— Que veux-tu dire?

— Je veux dire que j'accepte ce petit mouchoir pour faire mon voyage de la terre au ciel.

— Nourrice!

— Oui, quand je serai morte et étendue dans mon cercueil de bois blanc... (qu'on n'aill pas me mettre du chêne, au moins...) si tu veux réjouir mes vieux os, ce sera de placer ce petit mouchoir sur mon cœur, refroidi dans mon corps, mais toujours vivant en Dieu...

— Nourrice... tu vas me faire pleurer...

— Je voudrais bien voir ça! Est-ce qu'il ne faut pas que je meure, mon enfant, est-ce qu'il ne sera pas bientôt temps de faire mon paquet, comme dit cet autre...

Mais, sois tranquille, la mort ne m'effraie pas... Ah bien! oui... Ça n'est rien du tout... Je sais ce que c'est... J'en ai vu assez pour cela, — des morts... Et ne crois pas que je reste oisive au ciel? je prierai pour ma chère Aimée et pour ses petits enfants, car alors tu seras mariée, mon bijou! D'abord, je ne veux pas mourir avant de t'avoir vu marier, car je veux aller à ta noce et je m'y invite moi-même. Je ris, ma fille, car je sais que je n'y serais pas à ma place.

— Pas à ta place!... Mais nous n'en sommes pas là.

— Si M. Arthur t'entendait.

— Parlons d'autre chose.

— Soit, mon Aimée. Vois comme ton mouchoir, quoique tu en dises, me va bien!

— Ah! oui.

— Comment, mademoiselle!

— Je suis sûre, moi,

que si je l'avais eu tantôt, lorsque je l'ai embrassé et qu'il m'a embrassée...

— Tu as embrassé quelqu'un?

— Ah! c'est juste, j'avais oublié ce détail. Oui, donc,

que j'ai embrassé quelqu'un, et un jeune homme encore,

de poste, dans les débits de tabac et par les facteurs et les boîtiers des postes.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-postes sur les objets à affranchir.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non-affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 10 grammes est affranchie avec un timbre bleu, valeur 20 centimes, elle est considérée comme non-affranchie, elle doit 60 centimes; en déduisant 20 centimes que représente le timbre bleu, il reste à payer 40 centimes.

Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

Lettres chargées. — Il est permis d'insérer des billets de banque et autres valeurs et papiers, dans les lettres, à la condition de présenter ces lettres à la formalité du chargement. Les lettres à faire charger doivent toujours être présentées au bureau de poste et affranchies. L'administration en donne reçu aux déposants et ne les livre que sur reçu aux destinataires. Elles sont placées sous enveloppe et scellées de cachets en cire fine de même couleur et portant une empreinte spéciale à l'expéditeur, en nombre suffisant pour retenir tous les plis de l'enveloppe et préserver le contenu de toute spoliation. En cas de perte d'une lettre chargée, l'administration est passible d'une indemnité de 50 francs.

Les lettres chargées acquittent, indépendamment de la taxe, selon leur poids et leur destination, un droit fixe de 20 cent.

Valeurs cotées. — Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension; elles paieront 1 p. 100 à dater du 1^{er} janvier 1863 (loi du 2 juillet 1862); indépendamment de ce droit de 1 p. 100, les envoyeurs sont tenus d'acquitter un droit de timbre de 50 c. pour une reconnaissance qui leur est délivrée de la valeur cotée.

L'estimation ne peut être inférieure de 30 fr. ni supérieure de 1,000 fr.

Les valeurs cotées sont renfermées en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'administration tient compte du montant de l'estimation.

Articles d'argent. — La poste se charge moyennant un droit qui de 2 p. 100 sera réduit à 1 p. 100, à partir du 1^{er} janvier 1863, du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayant-droit dans tous les bureaux de l'empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'Etat, et pour les transportés à Cayenne. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs les mandats supportent, en outre, un droit de timbre de 50 centimes.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

vingt-deux ans tout au plus...

— Qui?

— M. Valentin donc.

— Tu as embrassé M. Planterose?...

— Et M. Planterose m'a planté une rose sur la joue.

— Sur laquelle?

— Voyez-vous ça, la curieuse... Sur la gauche, m'est avis... Oui, oui, c'est bien sur la gauche. — Était-ce bien sur la gauche? ce qui est certain, c'est qu'il m'a embrassée. Eh bien!... eh bien!... tu m'étouffes... tu embrasses avec une force... et puis sur les deux joues... On n'a pas le temps de se retourner.

— Chère nouou... je t'aime aujourd'hui plus que jamais... Mets ta main sur mon cœur...

— Comme il bat!

— Eh bien! il bat pour toi...

— Pour moi seule?

— Ta question est indiscreète.

— Je ne le voudrais pas, va, mon enfant.

— Tu es sûre, au moins, qu'il bat aussi pour toi?

— Je n'en doute pas; et, si peu qu'il batte, je m'en contente. Maintenant, au revoir, car je n'ai pas encore déjeuné.

— Tu n'as pas déjeuné!...

— Où en aurais-je pris le temps?

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 23 octobre.

La députation romaine chargée de remettre un cadeau de noces pour la reine de Portugal, a présenté au roi une adresse dont voici le sens: « Sire, l'honneur que vous nous faites en nous recevant sera pour les Italiens une preuve nouvelle que, si la nécessité vous tient encore éloigné de Rome, votre cœur est avec elle. Rome souffre de l'état de choses actuel, mais elle est confiante dans votre parole. Vous trouverez, à l'occasion, dans son peuple les éléments d'énergie nécessaires pour que justice soit rendue à l'Italie.

Le roi a remercié la députation romaine au nom de sa fille.

Corfou, 25. — Des troubles ont éclaté en Grèce, à Missolonghi, Patras et Elis. Les troupes gardent les caisses et les prisons. On attend la proclamation d'un gouvernement provisoire. — Havas.

2^e Tirage. Loterie S-POINT (public, Hôtel-de-Ville).

10,000 fr. gagné par N° 1,877,882.

2,000 fr. gagné par N° 5,176,598.

Cent autres	Lots (100 fr. chacun)	gagnés par N°		
2,912,012	3,066,839	750,086	3,537,608	
1,259,318	2,415,355	375,999	3,792,914	
3,599,888	2,555,846	2,587,398	1,951,534	
2,025,863	954,524	1,655,764	3,308,389	
1,852,260	1,296,410	556,183	1,156,245	
3,625,918	1,255,887	5,183	114,971	
2,598,569	3,750,073	2,796,640	3,515,809	
3,654,085	514,450	856,180	3,090,870	
1,678,250	2,679,635	2,083,588	1,436,758	
725,499	1,851,318	2,863,225	1,624,213	
3,715,817	633,478	1,459,622	741,269	
3,688,783	250,450	3,555,815	3,227,819	
817,543	1,852,682	1,955,211	2,488,410	
2,719,942	1,176,900	428,158	2,751,665	
1,867,883	2,887,906	3,194,672	1,290,821	
1,254,250	1,729,497	2,291,732	424,857	
3,884,489	3,650,089	2,001,804	1,762,175	
2,725,457	210,209	697,480	824,099	
3,976,455	177,367	1,799,452	551,897	
777,654	444,457	3,017,874	1,550,288	
3,759,557	550,444	562,616	2,269,865	
2,029,987	1,939,830	2,334,589	250,954	
2,169,149	491,816	1,597,569	2,872,746	
862,463	3,834,089	1,492,380	2,647,846	
1,235,845	3,318,577	2,826,694	274,197	

Le Tirage DÉFINITIF est très-prochain. — A gagner 181 lots et le gros lot de CENT MILLE fr. Le billet ne coûte que 25 c.

Pour recevoir derniers Billets, adresser immédiatement au DIRECTEUR du BUREAU-EXACTITUDE, RUE RIVOLI, 68, PARIS (mandat de poste ou timbres-poste) 10 fr. pour quarante billets. — 15 fr. pour 60 billets, — 25 fr. pour 100 billets.

Le Journal *La France* vient de conquérir une situation qui est sans précédents dans la Presse. Dès ses débuts, c'est-à-dire en moins d'un mois, son tirage normal s'est élevé à 12,000 et depuis, il n'a pas cessé de s'augmenter quotidiennement.

Ce succès explique suffisamment les attaques dont *La France* a été l'objet de la part de tous les grands

— Ah! nourrice, pardonne-moi.

— Je n'en mourrai pas, pour une fois...

— Surtout pas un mot...

— Bouche close, c'est entendu...

Et la bonne vieille descendit déjeuner.

Edmée alors se rappela le Poète mourant, dit la veille par Valentin et qui avait produit sur son cœur une vive impression, quoiqu'elle ne l'eût pas fait paraître... Elle avait emporté le volume et la pensée lui vint de relire ce magnifique morceau. Mais elle ne put parvenir à le trouver. Elle eut beau consulter la table, feuilleter le livre, du commencement à la fin; ce fut en vain. Enfin, elle se rendit à l'évidence et cessa de chercher. — Ce morceau n'est pas dans ce livre, se dit-elle avec stupeur. Il a récité de mémoire. Pourquoi ce mystère? Pourquoi ce morceau déchirant et pas toute autre pièce? Il y avait là une intention cachée... Aurait-il voulu faire une allusion?... Mais ce poète mourant... ces illusions perdues... ce rêve envolé... Ah! il m'aimerait donc... Rien en lui jusqu'à ce jour... Au contraire... On dirait même qu'il évite de me rencontrer, qu'il me fuit... Comment connaître ses sentiments à mon égard... Ah! s'il était poète, cela serait facile... Il est jeune et mystérieux, il doit être poète...

(La suite au prochain numéro.)

journaux de Paris, sans exception aucune. Il donne en même temps la mesure de sa valeur.

Fondé par une réunion de Sénateurs, de Députés, de Membres de l'Institut, de Professeurs éminents des Facultés, d'Agronomes et de Propriétaires fonciers, le Journal *La France* traite à fond, et au jour le jour, aussi bien les questions politiques que toutes celles qui se rattachent aux grands intérêts matériels du pays.

Les principes franchement LIBÉRAUX et sagement CONSERVATEURS qui président à la direction POLITIQUE du Journal, sont exposés dans des lettres que M. le vicomte de la GUÉRONNIÈRE, sénateur, adresse au Rédacteur en chef de *La France*. Deux de ces lettres, traitant de la Politique intérieure et de la politique extérieure, ont déjà paru. Quatre autres sont annoncées; en voici les titres: L'ABANDON DE ROME, — de la LIBERTÉ DE LA PRESSE, — des RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT, — de la LIBERTÉ DANS LES ÉLECTIONS. La première (*L'Abandon de Rome*) a paru le 3 et le 6 septembre. Les autres suivront.

L'Economie sociale et politique, la Statistique, les Sciences pures et appliquées, les Théâtres, la Chronique des salons et du monde en général, etc., etc., ont des rédacteurs spéciaux et de premier ordre.

Chaque jour un BULLETIN AGRICOLE, INDUSTRIEL et COMMERCIAL resume le mouvement des principales places, la situation exacte des cours d'une manière tout-à-fait exceptionnelle, en ce sens, par exemple, que très-souvent *La France*, qui paraît à 4 heures, donne, outre les cours QUOTIDIENS de la place de Paris la veille, ceux de l'après-Bourse et du jour même à midi; elle donne encore, et cela très-souvent, des dépêches de Liverpool, de Manchester, du Havre, de Mulhouse, de Marseille, de Bordeaux, etc., etc., datées du matin et même de 2 heures du soir.

Ce qui précède n'est plus un programme, c'est un fait accompli: les preuves sont faites et *LA FRANCE* est en mesure de les continuer. Malgré une situation aussi exceptionnelle, les prix d'abonnement sont à peu près les mêmes qu'aux autres journaux.

Pour les départements, ils sont de:

TROIS MOIS..... 16 FRANCS.

SIX MOIS..... 32 —

UN AN..... 64 —

S'adresser: chez tous les libraires, aux bureaux de poste ou au siège du Journal *LA FRANCE*, 10, Faubourg-Montmartre, à Paris.

Les annonces sont reçues: Et aux bureaux du Journal, et chez M. Dupont, régisseur des annonces de *LA FRANCE* et de l'*OPINION NATIONALE*, rue Coq-Héron, n° 5, à Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DE NAVIGATION A VAPÉUR SUR LES CANAUX

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE,

Suivant acte passé devant M^e AUMONT-THIÉVILLE, notaire à Paris.

FONDATEURS:

MM. Eugène LACROIX fils, ingénieur-mécanicien à Rouen;

JOLY, constructeur à Argenteuil (Seine-et-Oise);

A. N. GODEAUX, officier de la Légion-d'Honneur, ancien Secrétaire-Général de la Préfecture de police;

Adolphe DAUBIGNY, ancien inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la C^{ie} du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise, gérant.

Emission de 2,000 actions de 500 fr.

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu! 46 ans de succès!

Le Liniment-Boyer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartis, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bontems, ph.

BOURSE DU 23 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 71 80

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 98 50.

BOURSE DU 24 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 71 60.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 98 40

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1852, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PASSEDOIT.

Les créanciers de la faillite du sieur Passedoit, constructeur-mécanicien, demeurant à la Croix-Verte, commune de St-Lambert, près Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le mercredi 29 courant, à une heure, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, pour être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal,
(517) TH. BUSSON.

Administration des Domaines.

VENTE DE PEUPLIERS.

Le jeudi 13 novembre 1862, à midi, il sera procédé, à la mairie de Distré, à la vente par lots et aux enchères publiques, de 309 peupliers, à abattre sur la route impériale n° 138, entre les bornes 13,653 et 13,955, dans la commune de Distré.

On paiera comptant et 5 pour 100 en sus.

Le Receveur des Domaines,
(518) GIQUEL.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, successeur de M^e POYNOT.

COUPE DE BOIS-TAILLIS

APPARTENANT

à M^{me} la baronne de GRANDMAISON,

A VENDRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En totalité ou par pièces ou même par fractions de 25 ares.

L'adjudication aura lieu, par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay,

En la maison du sieur Forget, garde particulier, à la Madeleine, commune de Cizay,

Le DIMANCHE 9 novembre 1862, à midi précis.

Les bois à vendre comprennent la coupe des bois-taillis de la forêt de Brossay, consistant en :

1^o La onzième coupe de la forêt, contenant 13 hectares 21 ares;

2^o Le bois-taillis de la Levée ou bois Bourguindon, contenant 1 hectare 23 ares;

3^o Au canton dit Entre-les-deux-Chemins, joignant la grande route de Doué à Montreuil-Bellay, 6 hectares 27 ares;

Ces trois pièces situées commune de Cizay;

4^o Au canton des Brandes, commune de Montreuil-Bellay, 2 hectares 79 ares.

S'adresser pour tous renseignements, avant l'adjudication,

À M. Ménard, propriétaire à Montreuil-Bellay,

Où à M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay. (519)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Très-bien située et en bon état.

Comprenant dix-sept pièces, chambres et cabinets, avec écurie, cour, remise, cave, grenier et autres dépendances.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE BOIS

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 26 octobre 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans les bois de M^{me} FEUILLANT, situés sur la lande du Bellay, commune d'Allonnes, à la vente publique aux enchères de 267 stères ou 89 cordes de bois, 42 fournitures ou 3,560 mètres carrés et belles voliges et quantité d'arbres en grume, dépendant de la faillite du sieur MORTCHON, marchand de bois au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, à la requête de M^e Kerneis, syndic de ladite faillite.

Pour faciliter les acquéreurs qui ne connaîtraient pas l'endroit où se trouvent les bois, on partira d'Allonnes à midi.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Quatre-vingt-deux ares de TERRE avec huit rangées de vigne, dans la pièce de Derrière-le-Clos, canton de Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant le chemin de Bournan à Saint-Florent, le clos ne Terrefort et Billardeau.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o MAISON ET JARDIN, aux Six-Oignons, près le Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

2^o BELLE MAISON, servant autrefois de brasserie, vastes caves, chapelle, remises et jardin, à Saumur, quartier de la Basse-Ile, rue de l'Ile-Neuve.

3^o GRAND JARDIN, entouré de murs, petite maison et boire, au même quartier de la Basse-Ile, rue de Graigny.

4^o Plusieurs morceaux de vigne et terre labourable, deux pressoirs, maison d'habitation, caves et dépendances, en très-bon état, à Bagneux, canton de la Pierre-Couverte.

S'adresser, pour visiter les lieux et pour traiter, à M^{me} veuve PIERRE, à Bagneux, ou à Saumur, à M^e CLOUARD, notaire. (477)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

UNE AUBERGE

Située sur le Quai, occupée par M. Siroteau.

S'adresser à M. CHUDEAU père.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON, située à Saumur, rue du Portail-Louis, appartenant à M. Robineau, de Paris, et occupée par M. Balzeau et M^{me} Ponschuret. Cette maison comprend deux magasins, remise, corridor, six chambres et greniers au-dessus.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

A LOUER PRÉSENTMENT

Où pour la St-Jean,

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

ON DEMANDE une place de garde-particulier ou de garde de commune.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imp. de P. GODET.

M. RIELLANT,

Min DENTISTE

Professeur de prothèse dentaire, ancien chef d'atelier de la maison des docteurs Steven et Wouilsson, dentistes de Londres.

A l'honneur de prévenir le public qu'il a fondé à Saumur un nouvel établissement de dentiste, ce qui lui avait été demandé par plusieurs personnes notables de cette localité. Son cabinet d'opération et son atelier de prothèse sont situés quai de Limoges, maison Sartoris, n° 157, au 2^e étage, à Saumur.

M. RIELLANT traite toutes les affections des dents et de la bouche, cautérise les dents, les aurifie, les obture, les lime, les égalise, fait l'ablation des parties cariées, nettoie et blanchit les dents, fait l'évolution de celles qui sont cariées à un trop haut degré; il place des dents artificielles, dont les ressorts inaperçus ne peuvent déceler l'artifice, que l'on peut enlever et replacer à volonté sans nuire à leur solidité: telles que pièces partielles, dentier en tout genre, pièces et dentier à base de caoutchouc vulcanisé couleur gencive, et tout ce que l'art dentaire peut offrir de plus nouveau, de plus solide et d'un usage facile pour la mastication.

Garantie pour un temps moral.

Les indigents sont opérés gratuitement.

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchien frères. » — Nous désuivons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats: 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus haut- et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est reufermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

LA FRANCE

Politique, Scientifique et Littéraire.

Une association, composée de membres du Sénat, du Corps Législatif, des Conseils généraux, des Chambres de commerce, de propriétaires et d'industriels, s'est constituée par acte authentique devant M^e Mocquard, notaire à Paris, pour la fondation d'un grand journal quotidien, sous le titre de LA FRANCE politique, scientifique et littéraire.

Le capital, divisé en quatre-vingts parts de dix mille francs chacune, est entièrement souscrit. M. D. POLLONNAIS, membre du Conseil général des Alpes-Maritimes, est Directeur-Gérant.

Les principes franchement libéraux et sagement conservateurs qui président à la direction du nouveau journal, ont été exposés dans un travail de M. le vicomte de LA GUÉRONNIÈRE, Sénateur, sur la politique intérieure et extérieure.

LA FRANCE a associé, dans sa collaboration, aux écrivains politiques et littéraires les plus compétents, des Sénateurs, des Députés, des membres de l'Institut et plusieurs professeurs éminents de nos Facultés.

Ce journal paraît le soir et est imprimé dans le format des plus grands journaux en caractères entièrement neufs.

On s'abonne aux Bureaux du journal LA FRANCE, n° 10, Faubourg Montmartre. — Envoyer un mandat sur la poste ou sur Paris, à vue, à l'ordre du Directeur-Gérant. — On s'abonne aussi chez tous les Libraires et aux Bureaux des Messageries.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	PARIS:	DÉPARTEMENTS:
3 mois.	13 fr. 50	3 mois. 16 fr. »
6 mois.	27 »	6 mois. 32 »
1 an.	54 »	1 an. 64 »

Pour l'étranger, ajouter les frais de poste au prix de l'abonnement.

FABRIQUE A ROUEN

Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45

MAISON A PARIS

Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon: 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (457)